



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/40/909  
S/17643

21 novembre 1985  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ARABE

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarantième session  
Point 38 de l'ordre du jour  
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE  
Quarantième année

Lettre datée du 20 novembre 1985, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de  
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur, d'ordre de mon gouvernement, de vous faire connaître ce qui suit :

A 12 h 19 précises, le 19 novembre 1985, deux avions de chasse israéliens F-15 ont violé l'espace aérien syrien. Nos avions les ont interceptés et ont engagé le combat avec eux, à la suite de quoi les deux appareils ennemis se sont retirés dans la direction des territoires arabes occupés.

Cette provocation, qui n'est qu'un élément de plus dans une série d'actes d'agression perpétrés par Israël, démontre une fois de plus la volonté d'Israël de violer les lois et pratiques internationales et de continuer à aggraver la tension dans la région, ce qui a de graves conséquences pour la paix et la sécurité internationales.

Le Gouvernement de la République arabe syrienne appelle l'attention sur les conséquences de cet acte d'agression afin d'affirmer son droit légitime d'y répondre de façon décisive.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 38 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent.

(Signé) DIA-ALLAd EL-FATTAL